



e-module « Médicaments vétérinaires et antibiorésistance »

INFORMATIONS PRATIQUES

Date du module : Pour plus de détails, consulter le calendrier e-CERISE 2021

Date limite d'inscription : Vérifier le programme de formation international ENSV-FVI

Durée : 3 jours

Localisation : Non applicable (e-module)

Audience : Vétérinaires officiels des pays qui se sont engagés dans le parcours PVS de l'OMSA souhaitant acquérir des compétences supplémentaires et progresser dans leurs fonctions et responsabilités.

Nombre de participants : 15 maximum

Organisation générale

Vincent BRIOUDES, ENSV-FVI

vincent.brioudes@vetagro-sup.fr

Mariam GODDE, ENSV-FVI

mariam.godde@vetagro-sup.fr

Coordination technique :

Caroline PROUILLAC, Pr Pharmacie & Toxicologie, Vetagro Sup

Jean Pierre ORAND, Directeur ANMV, France

Intervenants : non applicable

Langue : Anglais/Français

Méthode d'évaluation : Quizz, exercices, études de cas

Certificat délivré : Certificat de participation

Crédits de formation continue : Non applicable

Frais : 800€

Accessibilité : 100% en ligne

Inscription :

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de l'ENSV-FVI :

<https://ensv-fvi.fr/actions-internationales/e-cerise/>

Contacts :

training@vetagro-sup.fr

CONTEXTE

La prévention et le contrôle appropriés des maladies animales reposent en partie sur le bon usage de médicaments de qualité et dont les circuits de distribution sont contrôlés que ces animaux soient destinés à la production, aux loisirs ou à la compagnie des hommes. Il ne faut pas non plus oublier le rôle de cet usage éclairé du médicament dans la qualité et la sécurité des aliments au travers notamment de la persistance de certains résidus potentiellement dangereux pour le consommateur. L'encadrement de l'usage des médicaments passe en partie par l'existence au sein d'un pays d'un système particulier de gestion.

PROGRAMME

Objectif général :

A la fin de ce module, les participants seront capables :

- d'analyser la situation dans son pays sur les mesures encadrant la commercialisation et l'utilisation des médicaments vétérinaires
- de confronter cette analyse aux normes fixées par l'OMSA
- de proposer des mesures correctives
- de proposer des modalités d'inspection et de surveillance

Objectifs pédagogiques :

Ce module vise à l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de réglementation des médicaments et produits biologiques vétérinaires.

Il permettra à l'apprenant

- De comprendre l'intérêt d'un cadre réglementaire fixant les règles de mise sur le marché de ces produits, de distribution, de prescription et d'utilisation.
- De comprendre l'approche permettant de fixer les temps d'attente pour les animaux destinés à la consommation
- De comprendre les risques liés aux mésusages des antimicrobiens et de concevoir des plans d'encadrement de leur usage

Contenu du module :

Partie I : Qualité, sécurité et efficacité des médicaments vétérinaires

- I.1. Autorisation de mise sur le marché
- I.2. Qualité et bonnes pratiques de fabrication
- I.3. Pharmacovigilance

Partie II : Bonnes pratiques de distribution des médicaments vétérinaires

- II.1. Distribution au détail
- II.2. Contrefaçon – Marché illégal

Partie III: Bonnes pratiques d'usage et de prescription des médicaments

- III.1. Bonnes pratiques de prescription
- III.2. Usage des antibiotiques – Antibiorésistance
- III.3. Contrôle des résidus

Partie IV : Communication – Inspection (optionnelle)

Références OMSA :

Code sanitaire pour les animaux terrestres (chapitre 3.4)

Méthodes pédagogiques :

Enseignement essentiellement sous forme asynchrone et distanciel (lecture de ressources, vidéos). Une classe virtuelle est programmée à mi-parcours.

Pré-requis :

Lecture du rapport PVS du pays du participant lorsqu'existant

